

MIGRATIONS ET PERSPECTIVES,
LE CAS DES ANTILLES-GUYANES ET DE LA REUNION
(Méthodes et Résultats)

Par Jean-Pierre GUENGANT

Expert démographe, chargé de mission à l'INSEE

Service interrégional Antilles-Guyane

POINTE-à-PITRE - GUADELOUPE

S O M M A I R E

INTRODUCTION	133
<u>I HYPOTHESES MIGRATIONS ET MIGRATIONS EFFECTIVES</u>	137
1) Les perspectives des Nations-Unies : résultats	137
2) Les hypothèses d'émigration, une sous-estimation constante	140
3) Solde migratoire, déterminants et conditions des migrations	143
4) Les critiques à la méthode "classique"	145
<u>II SOURCES DE DONNEES ET TECHNIQUES D'ANALYSE DES MIGRATIONS</u>	147
1) Quelles sources de données ?	147
2) Le solde entrées-sorties : un indicateur trompeur ?	147
3) Les soldes intercensitaires : quelle fiabilité ?	151
4) Les recensements : utilité des questions posées ?	154
5) Cohérence et incohérence des données	156
<u>III SOLUTIONS EMPIRIQUES ET NOUVELLES APPROCHES POSSIBLES</u>	158
1) Guadeloupe, Martinique, Réunion : des perspectives inadéquates	158
2) L'utilisation d'une fonction d'émigration nette par sexe et par âge	158
3) Projections séparées de l'émigration nette des nés dans le pays et de l'immigration nette des nés hors du pays	162
4) Quelle méthode de projection retenir ?	165
CONCLUSION	166

La demande en perspectives de population aux fins de planification économique et sociale s'est considérablement développée dans le monde au cours des trente dernières années.

Il en est résulté une multiplication dans le temps des perspectives dont les auteurs ont fréquemment légitimé les résultats par l'inertie des phénomènes démographiques.

En fait l'élaboration de nouvelles perspectives n'a pas toujours été la simple reconduction à partir de données nouvelles, des méthodes de projection utilisées auparavant.

Pour nombre de pays, en effet, la population totale observée à une date donnée est rapidement apparue en dehors de la fourchette des estimations forte et faible suggérées à la même date par les perspectives.

Ces écarts, imputables soit à une qualité statistique défectueuse de la population de départ, soit à une projection inadéquate des composantes de l'évolution démographique (fécondité, mortalité et migrations) ont donc conduit à la recherche de nouvelles méthodes d'élaboration des perspectives.

Deux types d'amélioration de la qualité des perspectives, ont alors été recherchés :

- d'une part la multiplication des hypothèses afin de mieux saisir les divers ^{devenirs} démographiques possibles d'un pays donné,

- d'autre part la recherche de nouvelles techniques d'analyse et de projections chacune des composantes.

Si la multiplication des hypothèses, y compris théoriques, permet de mieux cerner l'influence respective de chacune des composantes projetées, elle est souvent embarrassante pour les planificateurs d'équipements qui n'utilisent généralement qu'une seule hypothèse.

Quant à la recherche de nouvelles techniques d'analyse et de projection des composantes, elle a surtout concerné, ces vingt dernières années, la fécondité (1) et dans une moindre mesure la mortalité (2).

En regard, les recherches sur les migrations ont été insignifiantes, alors que pour nombre de pays l'écart entre population totale observée et estimations perspectives était largement imputable à une projection défectueuse des migrations.

Le peu d'intérêt porté à la recherche de nouvelles techniques d'analyse et de projections des migrations extérieures est couramment justifié par les arguments suivants :

- les migrations extérieures ont une incidence négligeable sur l'évolution démographique de la plupart des pays : soit parce que les mouvements sont eux-mêmes négligeables, soit parce qu'on pose que les migrations compensent les émigrations ;

- les sources de données sur les migrations sont si défectueuses et contradictoires qu'il n'est pas possible de traiter celles-ci autrement que par solde ;

- dépendant de nombreux facteurs, notamment politiques, les migrations sont "par nature" difficiles à prévoir, à la différence des phénomènes purement démographiques supposés relativement inertes donc projetables.

Ainsi la plupart des perspectives élaborées dans les années 1950 ne comportaient pas d'hypothèse migration, mais la révélation au début des années 1960 de nouveaux courants de migrations internationales des pays peu développés vers les pays plus développés et/ou des (ex) colonies vers leurs (ex) métropoles, va susciter dans plusieurs pays l'élaboration des premières perspectives de population avec migrations.

(1) Concernant la fécondité : étude systématique de la correspondance transversal-longitudinal ; utilisation des enquêtes fécondité et CAP (connaissance, attitude, pratique des méthodes contraceptives).

(2) Concernant la mortalité : élaboration de nombreuses tables - type (régionalisées) étude et projection de la mortalité par grandes causes de décès.

Pour les raisons évoquées précédemment, l'intégration des migrations extérieures dans les perspectives se fait de manière grossière :

- projection d'un solde migratoire en volume auquel on applique ensuite une répartition par sexe et par âge ;
- le volume retenu est soit constant, soit modulé, généralement à la baisse, en fonction de l'évolution supposée restrictive des politiques d'immigration des pays traditionnels d'accueil.

Cette manière "classique" de traiter les migrations n'a guère connu d'améliorations méthodologiques depuis les années 1960. Si elle a donné des résultats globaux apparemment satisfaisants pour la plupart des pays, il n'en a pas été de même pour de nombreux pays, en particulier les îles, pays dits de petites dimensions où des immigrations/émigrations de quelques milliers, dizaines de milliers de personnes peuvent avoir une influence déterminante sur l'évolution globale de leur population.

Ces pays mis à part, l'obtention de résultats globaux satisfaisants par un traitement sommaire des migrations ne doit cependant pas faire illusion. Les caractéristiques très particulières des immigrants et des émigrants peuvent affecter de manière considérable diverses sous-populations, qui font justement l'objet des perspectives dérivées : urbaine-rurale, d'offre de main-d'oeuvre, de chefs de ménage... qui sont toutes recadrées sur les perspectives globales et qui sont de plus en plus demandées. Dès lors une projection inadéquate des migrations extérieures, même si elle ne paraît pas affecter la qualité des perspectives globales risque d'altérer sérieusement la qualité des perspectives dérivées.

Au travers et au-delà donc des "petits pays" (1) où l'inadéquation de la méthode classique d'intégration des migrations extérieures est particulièrement flagrante, le problème général posé est bien celui

- de l'examen critique des perspectives déjà réalisées et des hypothèses migrations qui étaient retenues ;
- de l'étude des sources de données, en vue d'une analyse plus fine des migrations extérieures ;

(1) On rappellera que c'est parmi ces "petits" pays que les baisses les plus spectaculaires de la fécondité, observées dans les régions peu développées, se sont amorcées dans le courant des années 1950.

- de la recherche de nouvelles approches de traitement des migrations dans les perspectives globales.

C'est ce que nous nous proposons d'examiner à partir du cas des Antilles-Guyanes et de la Réunion où des mouvements importants, essentiellement d'émigration, ont été observés au cours des trente dernières années.

I - HYPOTHESES MIGRATIONS ET MIGRATIONS EFFECTIVES

1 - Les perspectives des Nations-Unies : résultats

- Le tableau 1 présente les résultats des perspectives élaborées par les Nations-Unies pour les îles ; pays des Antilles-Guyanes, et la Réunion en 1963, 1968, 1973 et 1978.

La comparaison des estimations, à une même date, des diverses perspectives révèle des variations souvent importantes pour la plupart des pays.

- La tendance reste toutefois à des estimations systématiquement en baisse d'une perspective à l'autre, ce qui peut paraître normal pour des pays ayant connu des baisses spectaculaires de fécondité et des émigrations importantes : cependant les écarts sont considérables ; ainsi on observe entre l'estimation 1980 faite en 1978 et celle faite en 1963.

Surinam - 31 %, Martinique - 29 %, Guadeloupe - 25 %, Trinidad - 21 %, Windwards (1) - 19 %, Haïti - 16 %, Guyana - 25 %, Barbade - 11 %, République Dominicaine - 4 %, et la Réunion - 17 % (entre les estimations 1978 et 1968).

Des estimations en hausse n'apparaissent guère que pour quelques pays de population peu importante (projetée globalement à l'aide de taux) : Îles Vierges américaines, Guyane française, Bahamas, où des immigrations nettes ont été enregistrées ; ainsi que pour les Antilles Néerlandaises.

Pour les pays restants : Cuba, Porto-Rico, Jamaïque, Leewards (2) les estimations à date fixe, sont variables d'une perspective à l'autre, mais sans tendance apparente.

(1) Windward Islands : Sainte-Lucie, Grenade, Saint Vincent et Dominique dont la population totale 1980 estimée en 1963 était de 480 000 contre 391 000 estimée en 1978

(2) Leeward Islands : Antigua, Saint Kitts-Nevis-Anguilla, Monserrat, British Virgin Islands, dont la population totale 1980 estimée en 1963 était de 180 000, contre 156 000 estimée en 1968 et 168 000 estimée en 1973 et 1978.

TABLEAU 1
 POPULATIONS ESTIMEES ET PROJETEES PAR LES NATIONS-UNIES
 POUR LES ILES, PAYS DES ANTILLES-GUYANES, ET POUR LA REUNION

ILE, PAYS	Perspectives évaluées en	1950	1955	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000
CUBA	1963	5 508	-	6 797	7 523	8 307	9 146	10 034	-	-	-	-
	1968	5 600	6 222	6 905	7 631	8 392	9 205	10 068	10 962	-	-	-
	1973	5 752	6 347	7 019	7 802	8 565	9 481	10 533	11 660	12 855	14 069	15 267
	1978	5 858	6 426	7 029	7 813	8 580	9 340	9 978	10 654	11 384	12 094	12 724
HAITI	1963	3 390	-	4 140	4 645	5 255	6 001	6 912	-	-	-	-
	1968	3 390	3 727	4 138	4 633	5 229	5 956	6 838	7 894	-	-	-
	1973	3 097	3 335	3 630	3 950	4 235	4 552	4 956	5 441	5 980	6 558	7 045
	1978	3 097	3 377	3 724	4 140	4 609	5 163	5 817	6 595	7 520	8 609	9 876
REPUBLIQUE DOMINICAINE	1963	2 243	-	3 030	3 588	4 277	5 124	6 174	-	-	-	-
	1968	2 272	2 638	3 088	3 624	4 292	5 117	6 118	7 321	-	-	-
	1973	2 313	2 685	3 160	3 703	4 343	5 118	6 052	7 171	8 492	10 022	11 762
	1978	2 361	2 747	3 258	3 854	4 523	5 232	5 946	6 715	7 536	8 425	9 340
PORTO-RICO	1963	2 218	-	2 361	2 557	2 754	2 935	3 117	-	-	-	-
	1968	2 218	2 250	2 362	2 633	2 842	3 026	3 198	3 370	-	-	-
	1973	2 219	2 250	2 362	2 626	2 743	2 902	3 075	3 257	3 431	3 587	3 723
	1978	2 218	2 250	2 358	2 594	2 718	3 113	3 438	3 724	3 976	4 203	4 406
JAMAIQUE	1963	1 403	-	1 607	1 720	1 840	1 960	2 080	-	-	-	-
	1968	1 385	1 489	1 629	1 791	1 996	2 199	2 382	2 568	-	-	-
	1973	1 403	1 542	1 629	1 760	1 882	2 029	2 172	2 316	2 464	2 609	2 726
	1978	1 403	1 542	1 629	1 760	1 869	2 043	2 192	2 361	2 536	2 709	2 871
TRINIDAD TOBAGO	1963	632	-	844	975	1 120	1 280	1 450	-	-	-	-
	1968	632	721	831	974	1 070	1 164	1 253	-	-	-	-
	1973	632	721	843	908	955	1 009	1 062	1 116	1 172	1 230	1 280
	1978	636	721	841	974	1 027	1 082	1 139	1 198	1 260	1 322	1 377
MARTINIQUE	1963	222	-	277	315	358	406	463	-	-	-	-
	1968	222	247	285	322	356	389	420	452	-	-	-
	1973	222	245	278	307	338	363	391	419	443	465	485
	1978	222	247	286	307	333	325	327	335	344	352	359
GUADELOUPE	1963	206	-	270	306	347	392	445	-	-	-	-
	1968	206	236	273	315	356	399	442	488	-	-	-
	1973	206	236	273	301	328	354	382	412	440	467	493
	1978	210	237	273	310	328	325	334	346	359	370	381
BARBADE	1963	209	-	232	255	270	280	285	-	-	-	-
	1968	211	227	233	244	256	263	262	251	-	-	-
	1973	211	221	231	235	239	245	252	259	269	278	285
	1978	211	221	231	235	239	245	253	263	274	286	297
*SAINTE-LUCIE	1963	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1968	79	87	94	103	115	126	135	146	-	-	-
	1973	79	87	94	96	101	108	115	122	127	130	130
	1978	79	87	94	96	101	108	115	123	127	131	131
*GRENAD	1963	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1968	76	85	90	96	103	107	108	108	-	-	-
	1973	76	85	90	92	94	96	98	100	102	104	106
	1978	76	85	90	92	94	96	98	100	102	104	106
*SAINT-VINCENT	1963	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1968	67	73	80	87	96	103	110	117	-	-	-
	1973	67	73	80	84	88	93	98	102	106	108	109
	1978	67	73	80	84	88	93	98	102	106	108	110
*DOMINIQUE	1963	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1968	51	57	60	66	74	82	90	98	-	-	-
	1973	51	57	60	65	71	75	80	85	88	90	91
	1978	51	57	60	65	71	75	80	85	88	90	91

Voir note et source page suivante

(Tableau 1 suite)

ILE, PAYS	Perspectives évaluées en	1950	1955	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000
*ANTIGUA	1963	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1968	45	50	55	57	60	61	61	70	-	-	-
	1973	45	50	55	61	70	73	75	78	80	83	85
	1978	45	50	55	61	70	73	75	78	80	83	85
*SAINT-KITTS NEVIS ANGUILLA	1963	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1968	49	53	57	58	62	62	62	60	-	-	-
	1973	49	53	57	61	65	66	67	67	68	69	70
	1978	49	53	57	61	65	66	67	67	68	69	70
*BAHAMAS	1963	79	-	105	120	135	155	175	-	-	-	-
	1968	79	91	113	136	161	187	215	244	-	-	-
	1973	79	91	113	143	177	204	230	255	280	304	330
	1978	79	91	113	143	177	203	299	257	280	303	330
*US VIRGIN ISLANDS ST-THOMAS STE-CROIX ST-JOHN	1963	27	-	33	36	40	44	48	-	-	-	-
	1968	27	28	32	52	59	65	68	70	-	-	-
	1973	27	28	32	52	63	66	68	70	73	74	76
	1978	27	28	32	52	63	95	107	115	122	128	133
*ANTILLES NEERLANDAISES CURACAO, ARUBA BONAIRE, SABA ST-EUSTACHE, ST-MARTEEN	1963	162	-	190	210	230	245	260	-	-	-	-
	1968	162	176	192	208	222	244	265	289	-	-	-
	1973	162	176	192	208	222	242	267	298	331	363	389
	1978	162	176	192	208	222	241	266	298	330	362	389
TOTAL ANTILLES	1963	16 693	-	20 345	22 736	25 528	28 719	32 277	36 216	40 425	44 978	49 711
	1968	16 795	18 489	20 550	23 068	25 785	28 800	32 145	35 888	40 107	44 850	50 148
	1973	16 725	18 314	20 226	22 489	24 616	27 116	30 016	33 272	36 847	40 662	44 504
	1978	16 885	18 501	20 435	22 885	25 217	27 959	30 603	33 462	36 539	39 799	43 128
GUYANA	1963	440	-	567	654	757	886	1 045	-	-	-	-
	1968	423	486	564	647	744	859	993	1 145	-	-	-
	1973	423	486	560	633	709	791	884	984	1 080	1 172	1 256
	1978	423	486	560	633	709	791	884	984	1 080	1 172	1 257
SURINAM	1963	235	-	308	355	411	481	567	-	-	-	-
	1968	215	250	290	338	393	461	545	643	-	-	-
	1973	215	250	290	332	371	422	491	584	688	797	904
	1978	215	250	290	332	371	364	389	447	529	617	701
*GUYANE FRANCAISE	1963	30	-	33	38	43	48	53	-	-	-	-
	1968	25	29	32	35	41	48	58	70	-	-	-
	1973	25	29	33	41	51	60	71	82	94	106	118
	1978	25	29	33	41	51	60	71	82	94	106	118
TOTAL ANTILLES GUYANES	1963	17 398	-	21 253	23 783	23 739	30 114	33 942	-	-	-	-
	1968	17 458	19 254	21 436	24 088	26 963	30 168	33 741	37 746	-	-	-
	1973	17 388	19 079	21 109	23 495	25 747	28 389	31 462	34 922	38 709	42 737	46 782
	1978	17 548	19 266	21 318	23 891	26 348	29 174	31 947	34 975	38 242	41 694	45 204
REUNION	1963	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1968	244	286	338	396	464	542	634	740	-	-	-
	1973	244	286	338	393	447	501	548	594	639	686	732
	1978	244	282	332	390	441	482	525	563	604	646	686

Source : Nations-Unies, perspectives d'avenir de la population mondiale évaluées en 1963, 1968, 1973 et 1978 (Trends and prospects by country 1950 - 2000, 1978 assessment) : variantes moyennes.

* ILES, PAYS dont la projection ne porte que sur la population totale (par projection de taux d'accroissement).

- Ces écarts découlent évidemment des travaux d'actualisation opérés avant chaque nouvelle perspective : sur les populations de départ (Cuba, Haïti, République Dominicaine, Guyana, Surinam) et sur les tendances de la fécondité, de la mortalité et des migrations extérieures, (ou pour les pays de moins de 250 000 habitants en 1965 sur les taux de projection globaux). Essayons donc d'estimer la part revenant dans ces écarts à la projection inadéquate des migrations ?

2 - Les hypothèses d'émigration : une sous estimation constante

- Même si l'examen de chaque perspective révèle le souci d'une meilleure prise en compte des migrations extérieures, les hypothèses retenues (une seule hypothèse par pays, de solde en volume, constant ou modulé) semblent toujours avoir été inférieures à la réalité observée.

Les hypothèses retenues n'ayant pas toujours été indiquées, on a essayé de les reconstituer, pour l'ensemble des Antilles, en appliquant aux effectifs moyens de chaque période les taux de migrations extérieures calculées par différence entre les taux annuels d'accroissement et les taux d'accroissement naturel publiés.

Cette méthode de calcul ne permet d'obtenir que des résultats grossiers aussi ceux-ci ont-ils été arrondis au 50 000 le plus proche. (Voir tableau 2 page suivante).

Malgré leur imprécision les données du tableau 2, reflètent globalement des perspectives 1963 aux perspectives 1978 une révision en hausse des hypothèses d'émigrations nettes pour l'ensemble de la région.

Toutefois, tenant compte des restrictions à l'immigration décidées ces dernières années dans plusieurs pays d'accueil, les hypothèses des perspectives 1978 sont à partir de 1970 - 1975, en baisse par rapport aux hypothèses faites en 1973.

- Des données récentes* (qui n'ont probablement pas pu être intégrées dans les perspectives 1978) indiquent cependant que l'émigration au départ des Antilles vers les Etats-Unis et le Canada est restée importante entre 1970 et 1974.

* Trends and characteristics of international migration since 1950. Nations Unies, New York 1979.

TABLEAU 2

ESTIMATIONS DES EMIGRATIONS NETTES - QUINQUENNALES PROJETEES POUR
L'ENSEMBLE DES ANTILLES PAR LES NATIONS UNIES EN 1963, 1968, 1973, 1978.
(en milliers)

Perspectives établies en	1950	1955	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000
	1955	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	
	ACTUALISEES		PROJETEES								
1963	-	-	100	100	100	100	50	50	0	0	
1968	350	350	200	200	200	250	250	200	150	100	
1973	400	450	500	800	550	450	400	400	350	350	
1978	400	450	500	800	300	250	250	250	200	200	

En cumulant de 1950 à 1970 les chiffres ainsi obtenus, on arrive à une émigration nette d'environ 2 150 000, chiffre cohérent, quoique légèrement inférieur à d'autres estimations*.

* En particulier celles d'Aarom Segal - Population policies in the Caribbean - Lexington Books - Massachusetts 1975 - qui donne pour 1972 une estimation comprise entre 2 900 000, et 3 000 000 environ, dont 90 000 pour les trois Guyanes.

TABLEAU 3

NOMBRE ANNUEL MOYEN D'IMMIGRANTS AUX ETATS UNIS ET AU CANADA
ENTRE 1970 ET 1974 (en milliers)

PAYS D'ORIGINE	ETATS UNIS	CANADA	TOTAL
WEST INDIES (a)	24	15	39
CUBA	19	-	19
REPUBLIQUE DOMINICAINE	13	-	13

(a) Rubrique telle qu'indiquée dans les sources.

Ainsi l'immigration officielle aux Etats Unis et au Canada pour les seules trois provenances indiquées, aurait concerné 350 000 personnes environ en cinq ans.

Par ailleurs et toujours entre 1970 et 1974 on sait que les émigrations en provenance des Antilles-Guyanes vers l'Europe se sont poursuivies, en particulier de la Martinique et de la Guadeloupe vers la France (50 000 environ) et du Surinam vers les Pays Bas (au moins 100 000).

La seule exception notable il est vrai, à la poursuite de l'émigration est Porto-Rico où l'on a enregistré entre 1970 et 1974 une immigration nette de 60 000 personnes, imputable semble-t-il à un mouvement de retour des Etats Unis des émigrants, nombreux, qui s'y étaient installés dans les années 1950 et 1960*.

Pour l'ensemble, il reste qu'il n'est pas exclu que les émigrations nettes au départ des Antilles-Guyane soient à réviser en hausse, en particulier lorsque les résultats des recensements de 1980 seront disponibles (ainsi qu'on avait dû le faire en 1973 pour l'estimation des émigrations nettes des années antérieures à 1970).

* L'immigration nette aux Etats Unis en provenance de Porto Rico a été estimée à 455 000 pour les années 1950 et à 180 000 pour les années 1960.

3 - Solde migratoire, déterminants et conditions des migrations

- Même si les estimations à date fixe de la population de l'ensemble de la région Antilles ne sont pas trop affectées par la sous-estimation des émigrations, il reste nécessaire au plan théorique, et afin d'améliorer la qualité des perspectives globales de certains pays, de se livrer à un examen critique de la méthode "classique" des projections.

- Tout d'abord la projection du solde migratoire revient en fait à réduire à un ensemble unique et abstrait plusieurs phénomènes d'immigrations et d'émigrations qui obéissent à des facteurs hétérogènes et contradictoires. Ensuite la projection d'un solde en volume, constant ou modulé, estimé essentiellement en fonction de l'évolution supposée des politiques d'immigration des pays d'accueil revient à considérer les émigrations comme exogènes aux conditions prévalant dans les pays de départ.

- Historiquement, les émigrations ont toujours joué un rôle important dans l'évolution des populations des divers pays, îles de la région Caraïbes*.

A cette tradition migratoire s'est ajoutée dans le courant des années 1950, l'arrivée sur les marchés locaux du travail, des premières générations issues de la phase d'explosion démographique amorcée dans la plupart des pays entre les deux guerres. L'incapacité des économies locales, et en particulier des secteurs modernes urbains, à absorber ces surplus nouveaux de main-d'oeuvre a ainsi dégagé un potentiel migratoire nettement plus important que par le passé.

Ce potentiel a été d'autant plus élevé, et s'est traduit d'autant plus facilement en émigrations hors de la région que les distances géographiques (en termes de facultés, coûts de transports) et culturelles (langues parlées, système d'éducation) entre pays de départ et d'accueil ont été moindres.

* - Du 15e, 16e siècles à la fin du 19e siècle, système de l'engagement, traite esclavagiste, immigration contractuelle d'origine hindoue.

- De la fin du 19e à la 2nde guerre mondiale, migrations liées à la construction du canal de Panama, au développement des grandes plantations sucrières à Cuba, à l'installation des raffineries de pétrole à Curaçao, et à Aruba, à la découverte d'or en Guyane.

- Plus récemment : développement de l'extraction et du raffinage de pétrole à Trinidad, construction et mise en route de complexes hôteliers aux Bahamas, aux îles vierges (américaines et britanniques).

- Pour plusieurs îles, pays, l'absence de formalités d'immigration (obtention d'un permis de séjour et / ou de travail) a certes largement facilité certaines émigrations : de Porto Rico vers les Etats Unis ; de la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française, et la Réunion vers la France ; des Antilles Néerlandaises vers les Pays-Bas.

Toutefois pour les autres pays qui, soit se sont vus imposer des formalités (en 1962 pour les émigrations des Antilles Britanniques et de la Guyana vers la Grande Bretagne ; en 1975 pour les migrations de Surinam vers les Pays-Bas) : soit, ont toujours connu des limitations à l'émigration du fait des politiques des pays d'accueil : Cuba, République Dominicaine, Haïti, les limitations à l'immigration n'ont pas toujours affecté la poursuite des émigrations.

Nombre d'émigrants potentiels de ces pays ayant en effet réussi à partir soit :

- . en recherchant de nouveaux pays d'accueil, même peu développés ;
- . en utilisant toutes les dispositions, faiblesses de la réglementation : immigration au titre d'un rapprochement familial, entrée avec un visa touristique ; ou encore en bénéficiant de dispositions spéciales,
- . ou en encore en entrant et en s'installant comme immigrant illégal.

Il convient également de souligner que le développement des transports internationaux, ainsi que l'impossibilité pour nombre de pays de limiter et de contrôler tous les déplacements des personnes, est susceptible de favoriser le développement d'un nouveau type de migrations : peut être moins définitives que par le passé, donc à rotation éventuellement rapide, mais portant sur des effectifs importants.

- Compte tenu de ces éléments la redistribution des surplus de main-d'oeuvre de la région va s'opérer sous forme d'émigrations, et d'immigrations dont l'intensité et la nature varieront, pour chaque pays, en fonction de :

- . son statut politique, et de la liberté des mouvements des porteurs d'un même passeport, que ce statut implique,

- . sa politique d'immigration et l'efficacité de ses contrôles,

- . son "degré de développement" par rapport aux autres pays de la région et par rapport aux pays développés d'accueil situés hors de la zone,

- . ses affinités culturelles, linguistiques avec les pays d'échanges potentiels.

4 - Les critiques à la méthode classique

- Le tableau 4 illustre bien la fragilité de la méthode "classique" de projection des migrations. Ainsi, compte tenu de la complexité des phénomènes migratoires, un pays donné peut rester, cesser d'être ou devenir un pays d'immigration, tout en étant lui même un pays à forte émigration.

Et le fait que par le passé des évolutions divergentes des immigrations et des émigrations n'aient pas entraîné de variations importantes du solde migratoire projeté, ne signifie évidemment pas qu'il en sera toujours de même.

- Par ailleurs l'approche des migrations futures par l'appréciation des futures politiques d'immigration des pays d'accueil revient souvent à sous-estimer les migrations :

- . en sous-estimant la force de la pression migratoire dans les pays de départ,

- . en sur-estimant l'efficacité des contrôles et de la pérennité des politiques restrictives d'immigration dans les pays d'accueil potentiels.

- Une nouvelle approche des migrations dans les perspectives devrait donc passer par une analyse aussi détaillée que possible des diverses composantes du solde migratoire, l'accent devant être mis davantage que par le passé sur les données et les éléments généraux d'appréciation concernant les pays de départ... Ce qui pose évidemment le problème des sources de données.

TABLEAU 4

MOUVEMENTS MIGRATOIRES
POUR QUELQUES PAYS, ILES DE LA CARAIBE

PAYS, ILES CONCERNES	IMMIGRATION		EMIGRATION	
	Intra Caribb�enne	Extra Caribb�enne	Intra Caribb�enne	Extra Caribb�enne
HAITI	-	-	US Virgin is- lands, Bahamas Guadeloupe, Martinique, Guyane, R�pub. Dominicaine.	Etats-Unis Canada
REPUBLIQUE DOMINICAINE	Haïti	-	V�enezuela	Etats-Unis
BARBADE	-	-	-	Grande Bretagne Etats-Unis Canada
TRINIDAD	Windwards		V�enezuela	Grande Bretagne Etats-Unis Canada
PORTO RICO	-	Etats-Unis (<u>MIGRATIONS DE RETOUR</u>)	-	Etats-Unis
US VIRGIN ISLANDS	Leewards Haïti	Etats-Unis	-	?
GUADELOUPE	Dominique Haïti	France M�ropolitaine	-	France M�ropolitaine
SURINAM	Guyana		Guyane fran�aise	Pays-Bas

Diverses combinaisons de mouvements, observables dans la Cara be, sont pr sent es au tableau 4   titre indicatif : l'ampleur et la continuit  de ces mouvements n' tant pas toujours connues, en particulier pour les mouvements ill gaux, relativement nombreux.

II - SOURCES DE DONNEES ET TECHNIQUES D'ANALYSE DES MIGRATIONS

1 - Quelles sources de données ?

- Si un certain nombre de pays établissent des statistiques annuelles relativement fiables sur les immigrations, légales évidemment, pratiquement aucun pays n'établit de telles statistiques sur les émigrations.

Les seules données disponibles se limitant le plus souvent à une connaissance globale des soldes migratoires, l'analyse préalable à l'établissement des perspectives se réduit donc fréquemment à une appréciation de l'évolution des soldes.

- Deux types de soldes sont généralement connus :

. Le solde entrées-sorties calculé par différence entre le total des entrées et des sorties enregistrées pour une période donnée aux postes frontières du territoire étudié ;

. Le solde intercensitaire, calculé par résidu, à partir des résultats de deux recensements et de l'accroissement naturel enregistré pour l'ensemble de la période intercensitaire considérée.

2 - Le solde entrées - sorties : un indicateur trompeur ?

- Par rapport au solde intercensitaire qui ne peut être calculé que pour un ensemble de plusieurs années (dix ans en général), le solde entrées - sorties présente l'avantage majeur d'être disponible de manière continue (mois, années).

Toute entrée, ou sortie, temporaire étant suivie d'une sortie, ou retour, on a longtemps admis que ce solde fournissait notamment pour les îles un bon indicateur des migrations.

En fait ceci n'est le cas que si les mouvements temporaires sont soit peu nombreux, soit évoluent dans certaines conditions.

Le développement spectaculaire des déplacements à destination ou au départ des Antilles observés ces dix, quinze dernières années, notamment avec le développement du tourisme, a modifié, sans que l'on s'en aperçoive toujours, la signification du solde entrées - sorties comme indicateur des migrations.

EVOLUTION RECENTE DES MOUVEMENTS AUX FRONTIERES
 ET DU SOLDE ENTREES - SORTIES POUR LA GUADELOUPE
 (en milliers)

ANNEES	GUADELOUPE		
	Entrées	Sorties	Solde
1967	71,5	73,8	- 2,3
1968	81,4	83,0	- 1,6
1969	107,0	109,6	- 2,6
1970	120,4	124,5	- 4,1
1971	139,9	146,3	- 6,4
1972	156,3	161,0	- 4,7
1973	175,3	180,3	- 5,0
1974	203,1	209,7	- 6,6
1975	232,3	235,2	- 2,9
1976	257,5	265,5	- 8,0
1977	372,4	360,5	+ 11,9
1978	400,7	408,9	- 8,2
1979	415,7	414,8	+ 0,9

Ainsi le cas de la Guadeloupe, présenté à titre d'exemple au tableau 5, où les mouvements ont été multipliés par 4 en une dizaine d'années et où le solde entrées - sorties varie de manière difficilement explicable n'est pas unique.

- L'inconvénient majeur du solde entrées - sorties, du moins pour les pays de la Caraïbe, tient donc au fait qu'il mélange un ensemble de mouvements définitifs et temporaires particulièrement importants. Cet inconvénient peut être réduit par le calcul de soldes par nationalités, mais l'ampleur des dépouillements à effectuer conduit souvent à y renoncer, et lorsqu'ils sont effectués ces dépouillements ne conduisent pas toujours à des résultats satisfaisants : une nationalité ou un groupe de nationalités donné n'étant pas forcément homogène quant au caractère définitif ou non des déplacements effectués.

- Par ailleurs, les flux enregistrés par le solde entrées - sorties sont à rapprocher en toute rigueur des stocks du type population de fait. Dans les pays où la population recensée est une population de fait (ce qui est le cas des pays du Commonwealth Carribean* à l'exception notable de la Jamaïque) il y a cohérence de champ entre les soldes entrées-sorties et les populations recensées.

- Mais cette cohérence n'empêche pas les difficultés :

. de comparaison entre les données du pays considéré et les données sur les immigrants de ce pays dans les pays d'accueil si ceux-ci recensent une population de droit ;

. et surtout d'interprétation (en vue d'une projection) des soldes enregistrés dans le pays étudié : ceux-ci pouvant fortement varier d'une année à l'autre, soit en fonction de l'évolution des migrations, soit selon les variations des mouvements temporaires, en particulier des mouvements touristiques.

Pour les pays où la population recensée est une population de droit, aux difficultés d'interprétation des soldes, qui restent les mêmes que précédemment, s'ajoutent les difficultés de comparaison entre les données des recensements et le solde entrées - sorties du fait de la différence de champ entre les deux sources.

- L'incidence des mouvements temporaires sur l'évolution et la signification des soldes entrées - sorties peut être aisément démontrée lorsqu'on distingue les migrations, au sens changement de domicile, pour une durée minimum spécifiée, des mouvements temporaires dont la durée est inférieure au minimum spécifié.

* Jamaïque, Trinidad, Guyana, Barbade, Belize, Sainte Lucie, Grenade, Saint Vincent, Dominique, Bermude, Antigue, Saint Kitts Nevis - Anguilla, Montserrat, British Virgin Islands, Cayman - Turks and Caicos Islands.

Ainsi, si pour une période donnée, on note :

. E, S, et SES (les entrées, sorties, et le solde entrées-sorties) ;

. I et E les immigrations et émigrations ;

. EV et SV les entrées et sorties de visiteurs ;

. SR et ER les sorties et retours de résidents.

On peut écrire :

$$SES = E - S$$

$$\text{et } SES = (I + EV + ER) - (E + SV + SR)$$

Si on note SIE le solde des immigrations et des émigrations :

$$SIE = I - E$$

La différence entre SES et SIE apparaît comme égale à :

$$SES - SIE = (EV + ER) - (SV + SR)$$

$$\text{ou } SES - SIE = (EV - SV) - (SR - ER)$$

EV - SV est en fait égal à la variation du stock de visiteurs entre le début et la fin de la période considérée d'où : $EV - SV = V_2 - V_1$ de même que $SR - ER$ est égal à la variation du stock de résidents absents pendant la période étudiée d'où $SR - ER = R_2 - R_1$.

La différence entre les deux soldes peut donc également s'écrire :

$$SES - SIE = (V_2 - V_1) - (R_2 - R_1)*$$

Ainsi le solde entrées-sorties :

a) Est un bon indicateur du solde immigrations-émigrations, si:

$$(V_2 - V_1) - (R_2 - R_1) = 0$$

condition peut-être réalisée ou sans grande conséquence par le passé, lorsque les mouvements étaient peu importants ;

b) Sur-estime le solde immigrations-émigrations (ou sous-estime le volume d'une émigration nette) si:

$$(V_2 - V_1) - (R_2 - R_1) > 0$$

situation la plus probable, du moins en tendance, pour les pays de la

* A noter que $V_2 - V_1$ et $R_2 - R_1$ dépendent à la fois du volume des entrées et des sorties, mais aussi de la durée : de présence pour les visiteurs, et d'absence pour les résidents, au cours de la période étudiée.

Caraïbe ces dernières années, puisque l'augmentation considérable des visiteurs ne semble pas s'être accompagnée d'une augmentation équivalente des déplacements des résidents.

c) Sous-estime le solde immigrations-émigrations (ou sur-estime le volume d'une émigration nette) si:

$$(V2 - V1) - (R2 - R1) < 0$$

situation qui peut se produire une année où les visiteurs sont venus moins nombreux que l'année précédente, ou encore si les départs des résidents sont particulièrement importants une année donnée (par exemple en 1976 en Guadeloupe du fait de l'éruption de la Soufrière).

- Le fait que les statistiques soient établies par année civile, alors qu'aux Antilles la saison touristique est à cheval sur une fin et un début d'année, accentue ces phénomènes.

La recherche des périodes, annuelles commençant et finissant hors des grands déplacements touristiques afin de minimiser le facteur :

$(V2 - V1) - (R2 - R1)$, entreprise pour la Guadeloupe et la Martinique, n'a cependant pas donné de résultats satisfaisants ; en particulier semble-t-il parce que le développement des déplacements a entraîné de nouveaux mouvements d'intensité et de durée variables à plusieurs moments de l'année, et aussi parce que les déplacements "temporaires" concernent, outre les touristes, des originaires résidant en France métropolitaine revenus passer "au pays" des séjours plus ou moins longs, ainsi que des "immigrants illégaux" venus d'autres îles de la Caraïbe. Pour toutes ces raisons, le solde entrées-sorties semble bien avoir perdu sa qualité d'estimateur conjoncturel des migrations, quoiqu'il puisse par ailleurs rester un élément d'appréciation.

3 - Les soldes intercensitaires : quelle fiabilité ?

- Les soldes intercensitaires permettent-ils dès lors d'approcher de manière, globale certes, mais plus sûre, les mouvements migratoires qu'il est nécessaire de connaître en particulier pour l'élaboration d'hypothèses futures de migrations ?

L'inconvénient majeur de ce solde, de calcul simple, reste que sa qualité est affectée des erreurs de dénombrement, commises aux recensements utilisés pour son calcul (ainsi que par l'omission de certains événements à l'état civil).

Si on note :

. P1 et P2 les populations effectivement recensées en 1 et en 2

. AN1.2 l'accroissement naturel enregistré entre 1 et 2 (supposé ici correctement enregistré)

. PA2 : la population théorique attendue en 2 en l'absence de mouvements migratoires

. et SM1.2 le solde intercensitaire entre 1 et 2, obtenu par calcul à partir des populations effectivement recensées, fréquemment appelé solde apparent parce que ne tenant pas compte des erreurs aux recensements.

Il vient :

$$P1 + AN1.2 = PA2$$

$$\text{et } SM1.2 = P2 - PA2$$

Mais les erreurs de dénombrement (sous ou sur-estimation) commises lors des recensements, même si elles sont relativement faibles par rapport à la population totale (de l'ordre de 2 à 3 %) vont affecter la qualité statistique du solde apparent.

En effet, si on note C1 et C2 les corrections,

. positive en cas de sous-estimation,

. négative en cas de sur-estimation

que l'on devrait apporter aux recensements, pour avoir une estimation exacte (notée SM'1.2) du solde intercensitaire, il vient :

$$(P1 + C1) + AN1.2 = (PA2 + C1)$$

$$\text{et } SM'1.2 = (P2 + C2) - (PA2 + C1)$$

$$\text{d'où } SM1.2 - SM'1.2 = C1 - C2$$

Ainsi le solde apparent

a) donne une estimation exacte du solde réel si:

$$C1 = C2$$

ce qui se produit lorsque les deux recensements en cause sont affectés d'erreurs identiques.

b) sur-estime le solde réel (ou sous-estime le volume d'une émigration nette) si :

$$C1 > C2$$

ce qui correspond soit :

- . à une sous-estimation de $P1 >$ à la sous-estimation de $P2$
- . à une sur-estimation de $P1 <$ à la sur-estimation de $P2$
- . ou à une sous-estimation de $P1$ et à une sur-estimation de $P2$.

c) sous-estime le solde réel (ou sur-estime le volume d'une émigration nette) si :

$$C1 < C2$$

ce qui correspond soit :

- . à une sous-estimation de $P1 <$ à la sous-estimation de $P2$
- . à une sur-estimation de $P1 >$ à la sur-estimation de $P2$
- . ou à une sur-estimation de $P1$ et à une sous-estimation de $P2$.

- En fait donc, les erreurs aux recensements ne se répercutent en totalité sur le solde apparent que lorsque l'on se trouve avec une sous- et une sur-estimation de l'un ou l'autre des recensements. Dans les autres cas, ne se répercute sur le solde apparent que la différence des sous-estimations qui affectent les deux recensements à la fois.

- Dans la mesure où ce type d'appréciation est mené assez loin : sur l'ensemble des recensements dont on dispose, et par la décomposition du solde global en soldes particuliers : par sexe, groupes d'âge, lieux de naissance..., il est possible d'arriver à un solde apparent global de qualité acceptable. Des analyses par sous-populations particulières deviennent alors envisageables, ce qui n'est guère le cas avec le solde entrées-sorties.

- A noter enfin que le solde intercensitaire donne pour la période considérée :

- . une estimation du solde des seules immigrations et émigrations pour le pays recensant la population de droit,

- . une estimation du solde de l'ensemble des mouvements définitifs et temporaires pour les pays recensant la population de fait ; ce qui permet certes d'apprécier la qualité du dénombrement par rapport au solde entrées-sorties (ou inversement) mais qui ne permet pas toujours

de distinguer les mouvements définitifs des mouvements temporaires.

4 - Les recensements : utilité des questions posées ?

- Outre le calcul d'un solde global, de soldes particuliers, les recensements permettent également, dans nombre de cas d'appréhender les immigrations ; mais la qualité et la signification de ces données restent très variables.

- Tout d'abord il est bien connu que les recensements sous-estiment plus ou moins selon les pays, les immigrants. Ainsi les immigrants illégaux, qui cherchent bien sûr à éviter les agents recenseurs par peur de représailles réelles ou supposées, sont-ils généralement très largement sous-estimés. Mais d'autres immigrants échappent également aux recensements, notamment les immigrants récents, parce qu'ils changent fréquemment de domicile et/ou n'ont pas l'habitude, ne se sentent pas concernés, par le recensement du pays d'accueil.

- Ensuite le type des questions posées :

. dernière résidence et durée de résidence (ou date d'arrivée) dans la paroisse, commune, comité de recensement (Commonwealth Caribbean, Antilles-Guyane françaises et Réunion);

. résidence 5 ans avant le recensement (Porto Rico, Antilles-Guyane françaises et Réunion);

. résidence au dernier recensement et date d'arrivée dans le territoire étudié (France métropolitaine), commandera évidemment le type d'analyses possibles.

- Ainsi les questions sur la dernière résidence, ou la résidence 5 ans avant le recensement ne permettent pas de saisir les immigrations intercensitaires qui ont été suivies d'un (ou plusieurs) déplacement (s) dans le pays d'arrivée.

Pour pallier cet inconvénient les pays du Commonwealth Caribbean demandent à toute personne née hors du pays de recensement "l'année d'immigration".

- La résidence au dernier recensement permet bien d'isoler les personnes ayant immigré pendant la dernière période intercensitaire dans le pays de recensement ; le croisement avec le lieu de naissance permet en outre ^{de} distinguer les retours des nés dans le pays, des immigrations de nés hors du pays étudié.

Si cette question donc, ne sous-estime pas comme précédemment le volume de l'ensemble des immigrations nettes pendant la dernière période intercensitaire, elle sous-estime cependant le volume de l'ensemble des immigrations intervenues pendant la période puisque seules les immigrations non suivies de retour (ou d'une nouvelle émigration) sont saisies au recensement.

Pour cette raison, la distribution par année d'arrivée des immigrants obtenue par la question : année d'arrivée (ou d'immigration) donne une idée erronée de l'évolution annuelle des immigrations.

Une illustration de ce phénomène est donnée au tableau 6.

TABLEAU 6

PERSONNES NÉES EN GUADELOUPE ARRIVÉES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE
ENTRE 1962 et 1967 ET ENTRE 1968 et 1974, PAR ANNÉE D'ARRIVÉE

RECENSEMENT DE 1968		RECENSEMENT DE 1975	
Année d'arrivée	Effectifs (en milliers)	Année d'arrivée	Effectifs (en milliers)
1962	1,5	1968	1,4
1963	1,6	1969	2,1
1964	1,5	1970	2,6
1965	1,5	1971	2,9
1966	1,4	1972	2,9
1967	2,5	1973	3,9
		1974	3,9

Quoi qu'un nombre important de personnes résidant hors France métropolitaine en 1968, n'aient pu répondre à la question sur l'année d'arrivée, les données du tableau 6 illustrent bien la tendance à la sous-estimation des immigrations réelles probables pour les années les plus éloignées de la date du recensement. Ce type de phénomène sera

évidemment d'autant plus marqué que les immigrations seront d'autant plus courtes, ou à rotation et à renouvellement rapide.

Pour éviter cet inconvénient, les questions suivantes sont posées à Porto Rico :

- . avez-vous résidé aux Etats-Unis (6mois ou plus) au cours des dix dernières années ? (donc depuis le dernier recensement). Si oui :
- . quelle a été la durée de votre dernier séjour ?
- . en quelle année êtes-vous revenu à Porto Rico ?

5 - Cohérence et incohérence des données

- Malgré leurs imperfections les données tirées des recensements : soldes intercensitaires partiels ou données sur les immigrations permettent, en particulier par l'utilisation de matrices origine destination, d'appréhender de manière plus ou moins acceptable, les diverses composantes des mouvements migratoires.

- Un exemple simple en est donné au tableau 7 pour la Guadeloupe à partir de données non corrigées.

TABLEAU 7

SOLDES INTERCENSITAIRES PAR LIEUX DE NAISSANCE
POUR LA GUADELOUPE (période 1967-1974)

PERSONNES NEES EN	PERSONNES RECENSEES EN		
	GUADELOUPE	FRANCE METROPOLI- TAINE	AILLEURS
GUADELOUPE	- 45	+ 27	+ 3
FRANCE METROPO- LITAINE	+ 5	/	/
AILLEURS	-	/	/

Ce type d'analyse permet d'apprécier en vue de corrections, les raisons de l'écart constaté entre la somme des immigrations nettes de nés en Guadeloupe (+ 30) et l'émigration nette des nés en Guadeloupe (- 45). Il ne permet cependant pas d'apprécier les composantes principales des mouvements migratoires, en particulier parce que le lieu de naissance ne correspond pas toujours à l'origine du déplacement.

- L'utilisation de telles matrices à partir des réponses sur le domicile au dernier recensement peut paraître plus satisfaisante, en fait ces matrices ne permettent pas d'apprécier les mouvements de retour des "originaires" dont la connaissance est particulièrement importante pour des îles, pays, ayant connu de fortes émigrations par le passé.

- Une solution plus satisfaisante consiste alors à constituer n matrices origine-destination par groupe (4 ou 5 au maximum) de lieux de naissance.

La difficulté de telles analyses en l'état actuel des données ne doit pas faire oublier qu'autant que faire se peut, les données doivent être collectées puis analysées en fonction des besoins d'analyse et non l'inverse, comme cela a été le cas par le passé en particulier pour les données migrations

Essayons maintenant d'examiner les tentatives d'amélioration d'intégration des migrations dans les perspectives, qui ont été réalisées pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion.

III - SOLUTIONS EMPIRIQUES ET NOUVELLES APPROCHES POSSIBLES

1 - Guadeloupe, Martinique, Réunion : des perspectives inadéquates

- Les premières perspectives de population élaborées par l'INSEE et concernant la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion ont été établies en 1965. Il s'agissait de perspectives à hypothèse unique : migrations nulles, fécondité quasi constante et mortalité décroissante, conduisant à un doublement des populations concernées en vingt ans.

- Les secondes perspectives établies par l'INSEE en 1970, comportaient une hypothèse migrations sous forme de solde en volume : - 2 500 pour la Guadeloupe, - 3 000 pour la Martinique, - 3 000 pour la Réunion (et une hypothèse de baisse dite rapide de la fécondité).

Ces hypothèses paraissaient à la fois :
solides, puisqu'elles correspondaient aux objectifs retenus par le plan, et importantes, puisqu'elles représentaient environ le quart de l'accroissement naturel dans chacune des trois îles.

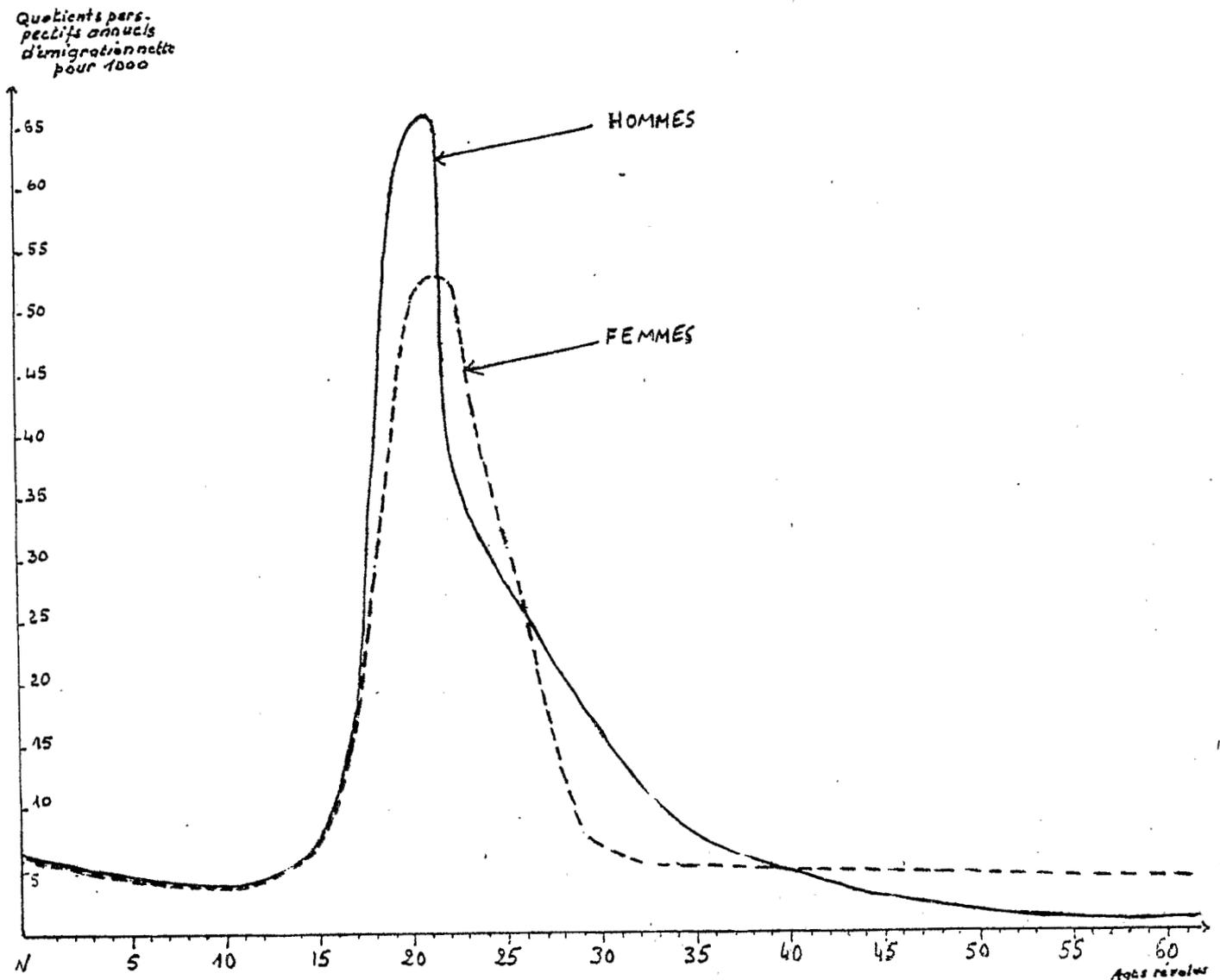
2 - L'utilisation d'une fonction d'émigration nette par sexe et par âge

- Le développement rapide de l'émigration, perceptible entre autres dans l'évolution du solde entrées-sorties, a conduit dès 1972 en Guadeloupe, à la recherche de fonctions d'émigration nette par sexe et par âge, aux fins de projection.

- La méthode utilisée a été la suivante ; à partir des soldes migratoires intercensitaires apparents (1961-1967) et compte-tenu de l'évolution annuelle de l'émigration nette (suggérée par la distribution par année d'arrivée en France métropolitaine des nés en Guadeloupe, donnée par le recensement de 1968), on a reconstitué, moyennant quelques ajustements, une répartition complète (par sexe, génération et année d'observation) de l'émigration nette totale. On a ensuite calculé des quotients prospectifs d'émigration nette par sexe et par âge, pour chacune des années 1962 à 1968, ainsi que des tendances d'évolution des quotients.

Le graphique 1 présente la moyenne des quotients obtenus pour les années 1965 à 1967.

GRAPHIQUE 1 - MOYENNE DES QUOTIENTS PRESPECTIFS ANNUELS
D'EMIGRATION NETTE (1965-1967) POUR LA GUADELOUPE



Source : J. DUMAS, JP GUENGANT, perspectives de population de la Guadeloupe 1968-2000 - GEP AUAG. GUADELOUPE 1972.

La période de référence retenue pour l'établissement des tendances migratoires étant particulièrement courte (6 ans) et correspondant à un véritable décollage de l'émigration, la projection des quotients et de leurs tendances risquait de déboucher sur des résultats aberrants. C'est ce qui s'est produit avec les femmes dont les effectifs projetés apparaissaient rapidement très inférieurs à ceux des hommes, notamment entre 20 et 30 ans, du fait d'une évolution plus rapide de leurs quotients (résultant d'un phénomène de rattrapage de l'émigration masculine dans les années 1965, 1966 et 1967).

- Une hypothèse dite de poursuite de la tendance migratoire avec auto-équilibre des sexes a alors été élaborée. Les quotients d'émigration du sexe fournissant les plus d'émigrants nets ont ainsi été réduits si l'effectif des subsistants (à l'émigration et à la mortalité) apparaissent inférieur à 90 % de l'effectif de l'autre sexe. Ce rééquilibrage a été fait pour un âge x donné, en tenant compte des effectifs de $x - 2$ à $x + 2$ pour éviter des fluctuations trop brutales des quotients de migrations par âge.

- Sur un total de 4 hypothèses d'émigrations nettes

a) solde constant à moins de 5 000 (- 2 500 par sexe, mais dont la répartition par âge était dérivée pour chaque année, de la fonction initiale)

b) quotients 1965-1967 constants

c) quotients évoluant selon les tendances 1962-1967

d) quotients évoluant selon les tendances 1962-1967 mais avec auto-rééquilibrage des sexes.

C'est la dernière hypothèse qui est apparue en regard des résultats du recensement d'octobre 1974 comme globalement la plus satisfaisante. Cette constatation vaut aussi pour la Martinique, à laquelle on avait appliqué les mêmes hypothèses et la fonction d'émigration nette Guadeloupe (tableau 8).

TABLEAU 8

ECARTS RELATIFS ENTRE EFFECTIFS ESTIMES AU 1.1.1975 ET EFFECTIFS PROJETES A LA MEME DATE POUR LA GUADELOUPE ET LA MARTINIQUE

AGE	GUADELOUPE		MARTINIQUE	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
16 - 19	- 6 %	- 4 %	+ 2 %	- 2 %
20 - 24	- 28 %	- 23 %	- 19 %	- 25 %
25 - 29	- 14 %	+ 6 %	- 12 %	+ 2 %
TOUS AGES	- 3 %	0	+ 0,1 %	+ 0,1 %

Malgré les écarts notables constatés au 1.1.1975 aux âges de forte émigration et imputables à une sous-estimation de l'émigration nette, l'utilisation de quotients a permis d'obtenir une répartition acceptable de l'émigration nette par sexe et par âge, ce qui n'aurait pas été possible en utilisant les soldes entrées-sorties.

- Cette méthode pose néanmoins plusieurs types de problèmes concernant notamment le choix de la technique d'évolution des quotients et la signification même des quotients.

Concernant la projection des quotients plusieurs techniques peuvent être utilisées :

- . projection de tendances spécifiques à chaque âge pour chaque sexe : cette technique, séduisante a priori a l'inconvénient de déformer la fonction initiale ce qui peut conduire rapidement à des fonctions aberrantes.

Des correctifs du type : rééquilibrage des sexes, contrôle du quotient maximum..., peuvent y être apportés. Mais, le problème des limites supérieures à ne pas dépasser demeure, et c'est le défaut principal de la méthode utilisée pour la Guadeloupe (1972) et la Martinique (1973) quoiqu'aux environs de 1985 les émigrations nettes diminuaient dans ces perspectives, la réduction des effectifs par émigration antérieure étant alors telle qu'elle sur-compensait la poursuite de la croissance des quotients.

- . application d'un taux uniforme d'évolution à chaque quotient : cette technique simple a pour effet de creuser les écarts entre les quotients les plus faibles, interdisant ainsi tout phénomène de rattrapage, ce qui à nouveau peut conduire à des résultats aberrants. Le choix de taux uniformes différents par sexe et / ou par période de projections peut corriger cet inconvénient. Mais le problème des limites à ne pas dépasser demeure. C'est la technique que nous avons utilisée pour l'établissement des perspectives de la Réunion (1978), sans vraiment parvenir à trouver une évolution satisfaisante des quotients d'émigration nette féminine permettant un rattrapage par rapport à l'émigration nette masculine.

. choix d'une fonction limite : laquelle ? et selon quels critères ?

A l'occasion de la préparation de nouvelles perspectives pour la Guadeloupe et la Martinique nous avons amené à reconstituer rapidement des séries de quotients perspectifs, quinquennaux cette fois et pour cinq ans, pour les périodes 1965-1969 et 1970-1974.

La recherche des caractéristiques des fonctions obtenues nous a ainsi conduit à élaborer des tables d'émigration nette (entorse notable aux principes). La fonction 1970-1974 trouvée pour la Martinique (graphique 2) nous a paru la plus satisfaisante par rapport aux problèmes évoqués précédemment, puisque malgré un calendrier à l'émigration plus tardif chez les femmes que chez les hommes (déjà observé pour les quotients 1965-1967) un certain rattrapage se produisait : l'intensité de l'émigration nette à 50 ans étant d'environ 68 % de la cohorte fictive pour chaque sexe, les écarts de 20 à 40 ans entre sexes étant plutôt plus faibles chez les non émigrants de la table que dans la population réelle.

C'est donc cette fonction qui a été retenue comme hypothèse unique d'émigration nette pour les perspectives Martinique, et Guadeloupe 1975-1985.

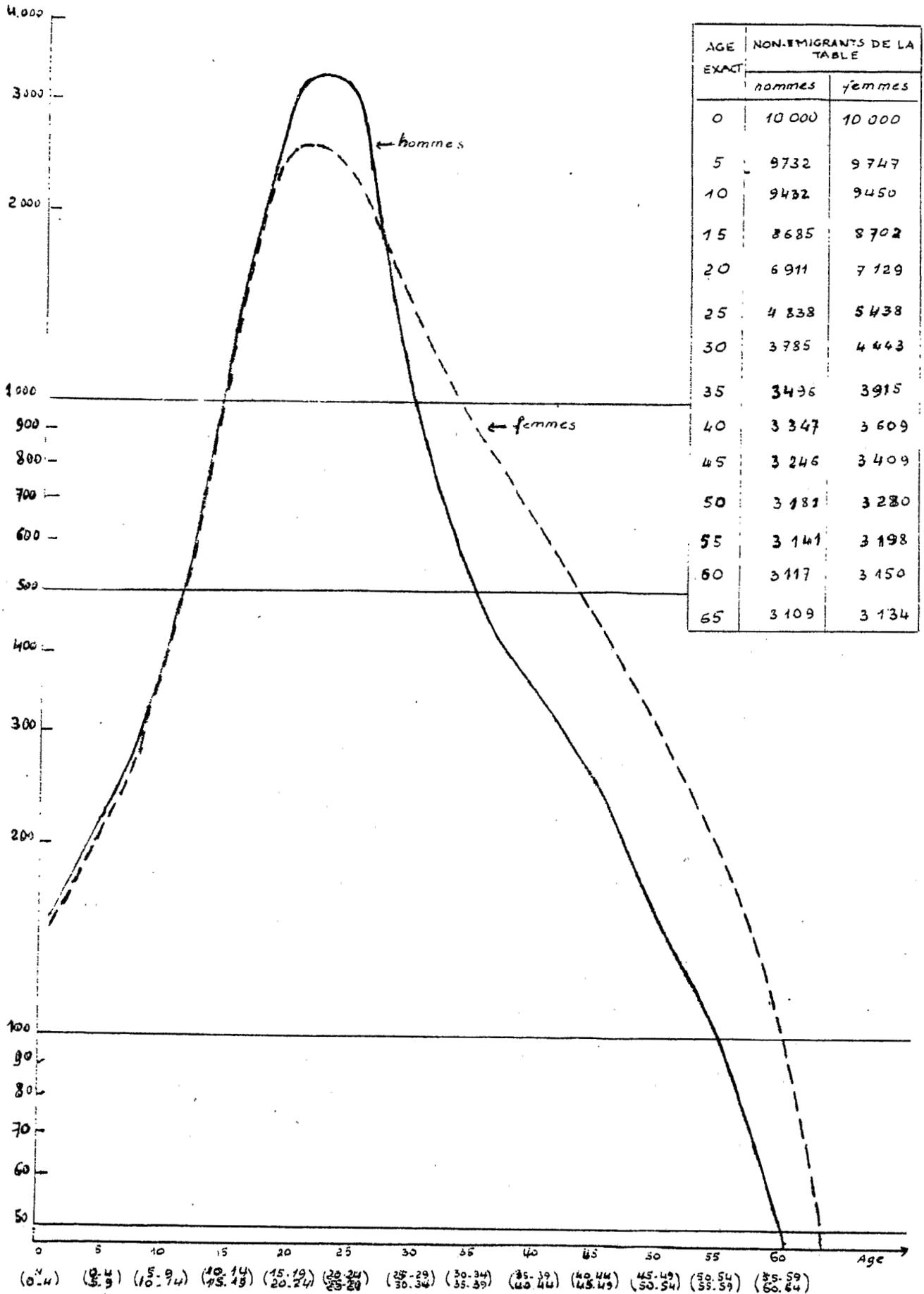
A noter que les perspectives dérivées d'offre de main-d'oeuvre ont conforté ce choix puisque malgré son intensité exceptionnelle (68 % à 50 ans) la fonction d'émigration retenue "évite" aux marchés locaux de l'emploi l'absorption de nouvelles arrivées trop nombreuses par rapport à ses capacités.

3 - Projections séparées de l'émigration nette des nés dans le pays et de l'immigration nette des nés hors du pays.

- Maintenant, si l'utilisation des quotients d'émigration fait de l'émigration nette une variable dépendante de la population soumise au risque d'émigrer, elle reste une méthode basée sur le solde migratoire et ignore donc toujours ses composantes.

Graphique 2. QUOTIENTS PERSPECTIFS QUINQUENNAUX
D'EMIGRATION NETTE 1970-1974 (ESTIMATIONS) POUR LA MARTINIQUE

Quotients pour 10000
(ordonnée logarithmique)



Source: INSEE Antilles-Guyane 1979

- C'est pourquoi, on a tenté pour la Réunion d'analyser puis de projeter séparément le solde migratoire des nés à la Réunion (émigration nette) toujours à l'aide de quotients, et le solde migratoire des nés hors Réunion (immigration nette) en volume cette fois. Dans notre reconstitution des populations et des mouvements passés on a cherché une répartition des émigrants nets nés à la Réunion, par groupe de cinq générations et années d'observation (en utilisant notamment les données sur les arrivées en France métropolitaine des nés à la Réunion) qui soit compatible avec une répartition acceptable pour les immigrants nets nés hors Réunion.

- Mais ne disposant de répartition par âge des effectifs des nés à la Réunion et des nés hors de la Réunion, les quotients d'émigration nette ont dû être calculés en utilisant comme dénominateur la population totale du groupe d'âge considéré.

Ce faisant on a introduit un biais dans les quotients qu'on peut mesurer de la manière suivante :

Si on note un groupe d'âge donné

(SMN) l'émigration nette des nés à la Réunion

(PT), (PN), (PH) les populations : totale, née à la Réunion, née hors Réunion, soumises au risque (moins donc la moitié des événements perturbateurs par rapport au phénomène étudié)

(e'N) : le quotient biaisé obtenu par

$$(e'N) = \frac{(SMN)}{(PT)}$$

(eN) : le quotient non biaisé qu'on obtiendrait par

$$(eN) = \frac{(SMN)}{(PN)}$$

Il vient

$$(SMN) = (e'N) \cdot (PT) \quad \text{et} \quad (SMN) = (eN) \cdot (PN)$$

$$\text{d'où :} \quad (e'N) = (eN) \cdot \frac{(PN)}{(PT)}$$

Ce qui signifie que les quotients calculés sous-estiment les quotients réels de la proportion des nés hors de la Réunion dans le groupe d'âge considéré.

Ce biais peut ne pas être négligeable à certains groupes d'âge, et il peut évidemment varier dans le temps.

- Par ailleurs, on sait que l'émigration nette des nés dans un pays donné se décompose en émigrations brutes (EN) et en retours au pays (IN). Le quotient non biaisé d'émigration nette peut donc aussi s'écrire :

$$(eN) = \frac{(EN) - (IN)}{(PN)}$$

On voit dans cette expression que si (EN) correspond bien à un risque auquel est soumise (PN), il n'en est rien pour (IN) qui est un risque concernant la population née dans le pays étudié mais n'y résidant pas.

Avec le temps, les retours risquant de se développer, l'utilisation de quotients d'émigration nette peut donc conduire à une sur-estimation notable de l'émigration nette des nés dans le pays étudié.

4 - Quelle méthode de projection retenir ?

- Malgré leurs imperfections l'une ou l'autre des méthodes qui viennent d'être décrites peuvent être utilisées selon les conditions propres au pays concerné.

- L'important reste de bien connaître les limites de chacune de ces méthodes, et de s'interroger sérieusement sur l'évolution possible des phénomènes qui risquent de rendre la méthode retenue rapidement inadéquate.

- Enfin pour les pays à forte émigration déjà ancienne, et à immigrations non négligeables, la méthode la plus satisfaisante serait la projection de chacune des principales composantes du solde migratoire à savoir :

- . les émigrations brutes des nés dans le pays notamment par l'utilisation de quotients,

- . l'estimation des retours des nés dans les pays, par l'utilisation de quotients ou en volume,

. l'estimation des immigrations nettes des nés hors du pays en volume, mais tenant compte si possible des estimations d'émigration des pays de départ.

CONCLUSION :

Les raisons généralement avancées pour expliquer le peu d'intérêt porté jusqu'ici à l'amélioration des techniques d'analyse et de projection des migrations extérieures ne résistent pas à un examen sérieux. D'une part, le développement spectaculaire des transports et l'accent mis par nombre de pays sur la liberté des déplacements a déjà modifié l'ampleur et / ou la nature de plusieurs courants de migrations.

D'autre part, les données existantes aussi imparfaites soient-elles, permettent assez souvent des analyses beaucoup plus fines que ce qu'on imagine a priori.

Ceci ne doit évidemment pas empêcher : la recherche d'une meilleure qualité des données du type de celles dont on dispose déjà, de même que la recherche de nouveaux types de données :

Si l'amélioration de la qualité et de la signification des statistiques courantes sur les immigrations, et des statistiques d'entrées et de sorties échappe largement aux statisticiens, et ne semble pas très prometteuse il n'en va pas de même des données tirées des recensements et de l'état civil.

Ainsi la production de tableaux croisant le lieu de naissance avec d'autres variables devrait être plus systématiquement recherchée : le lieu de naissance étant souvent un meilleur indicateur de comportement que la nationalité.

Dans le choix des questions migrations à poser lors des recensements, on devrait également rechercher les questions et les modalités qui y sont associées permettant une connaissance plus complète des divers types d'immigrations.

Enfin, un minimum de coordination et de coopération internationale en la matière devrait permettre à chaque pays de mieux estimer ses émigrations.